

Décision

Générale

colonial

Décision n° 486/SG/FIN autorisant l'Office de Radiodiffusion française à acquérir un immeuble, sis à Djibouti, avenue du Héron.

n° 486/SG/FIN

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
25 octobre 1967

Numéro JO
n° 12 du 10/11/1967

Date du numéro
10 novembre 1967

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — L'Office de Radiodiffusion Télévision française est autorisée à acquérir une parcelle de terrain bâti, d'une superficie de 208,50 mètres carrés, faisant partie d'un terrain plus Vaste, sis à Diibouti, avenue du Héron, et immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 421, au nom de M. Nacer Ali Othman. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et exécutée partout où besoin sera.

Le Ministre des Affaires intérieures,Président par intérim,AHMED DINI AHMED.